

Pour diffusion immédiate
Le mercredi 14 novembre 2001

COMMUNIQUÉ

ECUS : la collaboration intergouvernementale demeure bien en deçà des attentes et de l'esprit de l'entente

L'Entente-cadre sur l'union sociale canadienne (ECUS), en vigueur depuis février 1999, n'a pas engendré une forme plus stable et institutionnalisée de fédéralisme fiscal, ni empêché le gouvernement fédéral de mettre en place, de manière unilatérale, de nouvelles initiatives dans des domaines de compétence provinciale. Elle a par contre ouvert la voie à de nouvelles politiques qui augmentent le contrôle et la marge de manœuvre du gouvernement fédéral, affirme Alain Noël.

Près de trois ans après la signature de l'ECUS, alors que la date limite pour la révision et le renouvellement de l'entente arrive à grands pas, l'Institut de recherche en politiques publiques (IRPP) est heureux d'annoncer la publication de «Les prérogatives du pouvoir dans les relations intergouvernementales». Cette nouvelle étude d'Alain Noël, professeur titulaire au département de science politique de l'Université de Montréal et chercheur associé à l'IRPP, réévalue l'ECUS et sa mise en œuvre, et réfléchit à sa signification dans le cadre des relations intergouvernementales au Canada.

L'auteur passe en revue les politiques et les instruments politiques empruntés par le gouvernement fédéral et conclut que le contrôle et la marge de manœuvre de ce dernier ont augmenté au cours des dernières années. En effet, le gouvernement fédéral a privilégié des politiques qui minimisent ses engagements et lui laissent un maximum de latitude. Il en résulte une insécurité accrue pour les personnes comme pour les gouvernements provinciaux.

L'auteur avance que cette façon de faire n'est pas un signe de faiblesse et ne s'explique pas par une absence d'orientations claires. Elle traduit les prérogatives du pouvoir dont jouit Ottawa et découle d'une relation inégale entre les deux ordres de gouvernement, elle-même solidement ancrée dans un déséquilibre fiscal prononcé et croissant.

Alain Noël invite les gouvernements provinciaux et territoriaux à profiter du processus de révision et de renouvellement de l'ECUS pour rebâtir une position commune et mettre de l'avant des propositions simples mais fermes. Une telle approche ne saurait être convaincante, cependant, sans un engagement explicite en faveur d'une plus grande autonomie des provinces. Les gouvernements provinciaux doivent réaffirmer leur compétence constitutionnelle en politique sociale et voir à ce que celle-ci soit reconnue par le gouvernement fédéral. Cette approche aurait aussi plus de chances de réussir si le gouvernement du Québec en était partie prenante. D'ailleurs, l'accord sur la santé de septembre 2000 indique qu'une participation active du Québec ne saurait être exclue.

1470, rue Peel
Bureau 200
Montréal (Québec)
H3A 1T1
(514) 985-2461
ax : (514) 985-2559

courriel :

irpp@irpp.org

site internet :

www.irpp.org

«Les prérogatives du pouvoir dans les relations intergouvernementales», le dernier cahier *Enjeux publics* publié dans le cadre du programme de recherche sur l'union sociale de l'IRPP, est disponible sur le site Web de l'Institut au www.irpp.org. Vous n'avez qu'à cliquer sur l'icône « Quoi de neuf » de la page d'accueil pour y accéder.

Pour d'autres précisions ou pour obtenir une entrevue avec Alain Noël, prière de communiquer avec l'IRPP.

Veillez noter que vous pouvez maintenant recevoir les avis et communiqués de l'IRPP par courriel en vous abonnant à notre service de distribution électronique – pour ce faire, rendez-vous à la « Salle des nouvelles » sur notre site Web.

Fondé en 1972, l'IRPP est un organisme canadien, indépendant et sans but lucratif qui cherche à améliorer les politiques publiques canadiennes en encourageant la recherche, en mettant de l'avant de nouvelles perspectives et en suscitant des débats qui contribueront au processus décisionnel en matière de politiques publiques et qui rehausseront la qualité des décisions que prennent les gouvernements, les citoyens, les institutions et les organismes canadiens.

- 30 -

Renseignements : SÁNG TRAN-QUANG (514) 985-2461
 Agente de liaisons médias stranquang@irpp.org
 IRPP